

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-404 du 7 Octobre 1988

portant ratification de l'Accord de Prêt N° 099-00 signé le 3 Mai 1988 à LOME entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement Rural du Borgou-Phase II.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 88-356 du 2 Septembre 1988 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° 099-00 signé à LOME entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement Rural du Borgou-Phase II,
- W la décision N° 88-62/ANR/CP/P du 21 Septembre 1988 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt N° 099-00 signé à LOME entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement, le 3 Mai 1988 dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement Rural du Borgou-Phase II,

DECRETE :

Article 1er. - Est ratifié l'accord de prêt N° 099-00 signé à LOME le 3 Mai 1988 entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du Projet de Développement Rural du Borgou-Phase II, dont le texte est joint à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1988

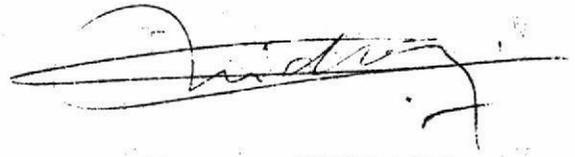
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,


Gandonou KODJA


Justin GNIDEHOU

Ministre intérimaire

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la
Statistique,


Guy Landry HAZOUME


Girigissou GADO

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 ANR 4 PPC 1 CPC 2 MFE-MAEC-MPS-MDRAC 16
AUTRES MINISTERES 12 CEAP 6 DCCT-IGCONB-SPD 3 IGE ET SES SECTIONS 3
DB-DTCP-DI-DCF-DSDV 10 CAA 2 PDE-DLC 2 BN-DAN 2 FASJEP-INE 2
ONEPI 1 JORPB 1.-